

209C0421
FR00000130452-FS0174

18 mars 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EIFFAGE
(Euronext Paris)

Par courrier du 17 mars 2009, la Caisse des dépôts et consignations (56, rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 mars 2009, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société EIFFAGE et détenir 18 137 857 actions EIFFAGE représentant autant de droits de vote, soit 20,15% du capital et des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuils résulte d'une modification du nombre de titres de la société EIFFAGE (2).

(1) Sur la base d'un capital composé de 90 000 000 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(2) Cf. notamment communiqué de la société en date du 17 mars 2009.